

QUATRE

FAMILLES AVALLONNAISES

Pendant longtemps les historiens ne s'occupèrent que des souverains, de leurs alliances et de leurs luttes, des batailles, des conquêtes et des traités de paix, des intrigues de cour et des révolutions de palais. Mais on finit par comprendre qu'on négligeait ainsi la plus instructive partie de l'histoire, qu'il était du plus haut intérêt de connaître la position des différentes classes de la société, l'esprit qui les animait, l'administration intérieure des états, la vie intime des nations, les causes diverses de leur force vitale ou de leur défaillance, qu'il fallait en un mot faire l'histoire des peuples et non pas seulement celle des souverains.

Ne doit-il pas y avoir quelque chose de semblable dans une sphère moins élevée de l'histoire; on ne s'est occupé et on ne s'occupe encore que des biographies des hommes qui ont marqué dans de grands événements ou des généalogies de familles illustrées par des grandes charges de l'état; mais combien de familles au-dessous d'elles méritent aussi un regard de la postérité! Qu'on me permette de faire connaître quatre familles avallonnaises qui n'ont pas fait retentir leurs noms dans le monde, mais ont joué un rôle important dans notre province de Bourgogne; leur modeste histoire fera peut-être mieux comprendre que plus d'un gros volume une partie considérable de l'ancienne

société française, ses transformations lentes, mais continues, et une des causes de l'esprit généreux, de la vie puissante qui l'animaient et en avaient fait la première nation de l'Europe.

Lorsqu'on veut connaître parfaitement une contrée il ne faut pas se borner à considérer les montagnes, à les gravir et à jeter des regards du haut de leurs sommets sur l'immensité confuse qui s'étend sous les yeux, mais il faut descendre dans la plaine, examiner en détail les vallons secondaires, les cours d'eau, les forêts et les cultures, les villages et les villes.

LES ODEBERT

J'ai fait connaître dans *Une petite ville au xv^e siècle*, l'organisation de la commune d'Avallon qui datait de l'an 1200.

Quatre échevins assistés d'un procureur syndic étaient chargés de l'administration de la ville; tous les habitants les nommaient chaque année ainsi qu'un capitaine de la ville et son lieutenant, un greffier de l'hôtel-de-ville, un receveur des deniers communs et un receveur des hôpitaux nommés Maison-Dieu et Maladière.

Les premiers registres des élections et délibérations n'existent plus, le plus ancien que l'on possède ne remonte qu'à l'an 1495: on y voit que, dans cette année, Jacques Odebert fut élu échevin; depuis, jusqu'en 1559, vingt-sept fois des Odebert furent nommés échevins d'Avallon.

Le 20 mai 1526 Jean Odebert est cité comme un des

principaux habitants qui nommèrent Jeannot de Jaucourt, seigneur de Villarnoux, capitaine de la ville.

« Guillaume de Laporte, seigneur de Chevannes proche Tannay, et Bénigne Odebert, sa femme, contribuèrent en 1584 à l'établissement de l'hôpital de la Trinité d'Auxerre pour les pauvres valides où l'on devait en recevoir un d'Avallon, Clamecy, Tannay et Pontaubert qu'ils déclaraient être les *lieux de leur nativité*. » (Courtépée, *Description d'Avallon*.)

Avallon avait une collégiale royale composée de douze chanoines dont un doyen ; l'un des plus distingués, au commencement du seizième siècle, fut Louis Odebert, principal du collège de Cambray, qui, dit Courtépée, a laissé plusieurs manuscrits et une oraison synodale prononcée en 1521.

Mais les Odebert n'étaient pas seulement, au seizième siècle, des premiers de la ville.

M. Ernest Petit vient de nous donner, dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1863, des documents inédits sur le siège d'Avallon en 1433. Cette ville avait été surprise par un capitaine Armagnac, Jacques d'Épailly, dit Forte-Épice ; Philippe-le-Bon en personne la reprit après une vigoureuse résistance de Forte-Épice, qui sut échapper avec une partie de ses soldats à la vengeance du duc.

« Les Avallonnais et leurs voisins de Montréal, dit M. Petit, conservèrent toutefois une crainte salutaire de cet intrépide Forte-Épice qui s'était si vaillamment défendu. On observait toutes ses actions et son nom reparait souvent dans les comptes. »

« Louis Sachet est envoyé à Montréal avec une garnison pour garder cette place contre les gens d'armes de Forte-Épice, *lesquels on disait venir devant cette ville pour icelle gagner s'ils eussent pu* (1434). » (Comptes de Jean Millot, châtelain de Montréal.)

« François Odebert est envoyé à Mailly-la-Ville, pour peur du seigneur Forte-Épice qui cuida prendre Toussy 1433. » (Comptes d'Avallon, aux archives de la ville.)

Ce qui semblerait prouver que, dès le quinzième siècle, les Odebert savaient manier les armés comme les affaires civiles.

Depuis le milieu du xv^e siècle jusqu'à 1789, vingt lieutenants criminels se succédèrent au bailliage d'Avallon, Jean Odebert fut un des premiers au xv^e siècle.

La famille Odebert était donc une des plus anciennes d'Avallon.

Depuis 1559 on ne voit plus leurs noms figurer parmi les membres de l'administration municipale, c'est qu'ils s'étaient élevés sur un plus grand théâtre.

En 1548, Pierre Odebert était nommé conseiller au Parlement de Bourgogne. Il fut un des magistrats qui restèrent fidèles au roi pendant la Ligue; emprisonné au château de Dijon par ordre des ligueurs, il y souffrit beaucoup, dit Courtépée; il put en sortir et mourut au camp devant Paris en 1590 lorsque Henri IV assiégea cette ville (1).

Un cousin de ce fidèle serviteur du roi était aussi conseiller au Parlement de Bourgogne depuis 1573, Louis

(1) Il avait été sans doute au nombre de ces gens de robe dont parle Sully dans le passage suivant de ses mémoires: « Le roi résolut d'emporter dans le même temps tous les faubourgs afin d'ôter à la ville tous les moyens de subsistance qu'elle en tirait. Il sépara son armée en dix petits corps pour les égaler au nombre des faubourgs qu'il avait à forcer et ayant choisi le temps de la nuit pour l'exécution, il se retira sur la montagne de Montmartre pour être à portée de donner du secours à ceux qui en auraient besoin. Il se plaça dans l'abbaye où il fut suivi non-seulement des blessés qui ne pouvaient partager la gloire de cette nuit, mais encore de tous les vieillards et des gens de robe et de plume. »

Odebert, seigneur de Rosières et de Saint-Seine-sur-Vingeanne; il suivit dans les troubles le parti opposé et fut au nombre des membres du Parlement de Bourgogne qui restèrent à Dijon défendant la Ligue; triste exemple du malheur des discordes civiles qui déchirent souvent les familles comme les états. Tous deux sans doute furent dirigés dans leur conduite par des sentiments élevés et crurent remplir leur devoir, ils étaient de ceux dont on peut dire avec un esprit éminent de notre siècle : « Dans les révolutions, le plus difficile souvent pour les honnêtes gens n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître. » Louis Odebert mourut doyen des conseillers du Parlement, ayant exercé sa charge 56 ans, et fut enterré à l'église de Saint-Étienne de Dijon.

Son fils, Pierre Odebert, suivit la même carrière, il fut nommé conseiller au Parlement de Bourgogne et président aux requêtes en 1603, en remplacement de J.-B. Legoux, promu à la charge et dignité de premier président. « Il exerça, dit Paillot, son office 42 ans avec cette gloire que lui et Louis Odebert, son père, ont servi nos rois et le public dans cet illustre sénat, un siècle. » Il s'en démit en 1645, mais ce ne fut pas pour rester dans le repos; il ne rendit plus la justice, mais il fit plus et mieux. Odebert n'avait point d'enfants et possédait une fortune considérable; il continua à en consacrer une grande partie et donna tout son temps, tous ses soins à la fondation et à la direction d'établissements publics qui attestaient son ardente piété et son amour des pauvres et de l'instruction. Il fait bâtir à Dijon l'hôpital Sainte-Anne et le dote, en outre, de 80,000 livres en principal pour le revenu de cette somme être employé à eslever et apprendre mestier à 20 garçons orphelins et 20 filles orphelines de Dijon, à la réserve de 4 de la ville d'Avallon, pays de ses ancêtres, et 2 de la ville de Montbard, ordonne

la somme de 300 livres par an pour un précepteur ecclésiastique, pour les instruire et montrer à servir Dieu.

Il donne 23,000 livres au grand hôpital de Dijon et 30,000 livres au collège de la Compagnie de Jésus de cette ville, pour fonder une école de théologie et entretenir quatre régents, 6,000 livres pour fonder des prières journalières dans l'église collégiale de Saint-Étienne de Dijon.

Il fait des dons considérables au séminaire destiné à faire des prêtres éclairés et dévoués, et à la maison de refuge de Dijon.

Il donne 30,000 livres à l'hôpital d'Avallon et des sommes importantes pour bâtir la maison des Capucins, qui, après de longues contestations, se fonde à Avallon en 1654.

Il donne des métairies, un moulin situé à Cousin-le-Pont et 3,600 livres au collège d'Avallon, afin de refaire les bâtiments et entretenir un plus grand nombre de régents. Et cependant, depuis plus d'un siècle, cette branche des Odebert avait quitté Avallon. Aujourd'hui une famille qui aurait cessé d'habiter le pays de ses aïeux depuis trente ans seulement y prendrait-elle beaucoup d'intérêt, et si cette famille l'avait quitté pour s'élever dans une position plus haute, elle se garderait bien d'y mettre jamais les pieds, de peur de rappeler aux autres son origine modeste et d'y rencontrer des cousins qui ne feraient pas assez bonne figure dans le monde. Mais à cette époque, une ville qui, comme Avallon, se gouvernait, se défendait elle-même depuis des siècles, était une patrie, et les familles qui, pendant des siècles, avaient été comme les Odebert à la tête de la population, conservaient un profond sentiment de cette patrie, même lorsqu'ils l'avaient quittée pour s'élever plus haut.

Ces Odebert étaient de ces fortes races qui savent ce

que c'est que le travail et le devoir. Le père et le fils exercèrent pendant un siècle des fonctions publiques, et ce dernier, tout entier à ses œuvres de charité, ne se reposa que dans la mort. Il s'éteignit à 87 ans, en 1661, à Dijon. Ils avaient *mens sana in corpore sano*.

Profondément religieux et charitables, dévoués à l'instruction de la jeunesse, leurs figures austères portent l'empreinte du devoir, du dévouement et de l'intelligence développée par l'étude et le savoir. Une croix surmontant un croissant, voilà leurs armes, et le Président les avait entourées d'une devise qui peint son caractère : *suaviter sed fortiter*.

Il composa un livre intitulé : *Académie des afflictions*, dont le commencement fera comprendre son âme (1).

« Au lecteur.

« De tous les emplois dont l'homme est capable, je n'en sais point de plus utile que celui qui s'occupe à la connoissance de Dieu et de soi-même; les plus sages philosophes en ont fait leurs principales académies, prenant pour objet de cette belle science l'homme avec ses faiblesses et disgrâces, et Dieu avec son pouvoir et ses délices, sur quoi faisant encore de plus fortes et particulières réflexions, ils trouvoient dans un corps humain

(1) On voit dans ce livre, publié en 1656, plusieurs pièces de vers en latin et en français composées en l'honneur de Pierre Odebert, parmi elles se trouve celle-ci :

Illustre académiste, Odebert, dont la vie
Brille d'autant d'éclairs comme elle a de moments,
Pour trouver les plaisirs au milieu des tourments,
Il faut être escholier de ton académie.

ARTHAULT, Juge-Prévôt d'Avalon.

pétri de boue et sujet à toutes sortes de misères, un esprit exposé à mille erreurs, une âme combattue sans relâche de la violence de ses passions qui s'essoient insolemment de lui ravir sa tranquillité, et dans la Divinité ils rencontroient une main invisible qui leur conserve la vie, une sagesse qui conduit leurs pensées, une générosité qui leur fait craindre d'être affranchi des traverses, sachant bien que les délices contraires étoient capables de leur causer un oubli général de la grandeur de Dieu et de la bassesse des créatures, car bien loin de désirer les prospérités du monde, ils faisoient passer pour une maxime assez délicate, mais indubitable, que celui qui étoit toujours heureux étoit véritablement malheureux, parce qu'il n'avoit pas le loisir de connoître Dieu et soi-même ni de tirer de l'avantage de ses misères pour y trouver soulagement; cette maxime, considérée de peu de personnes, donnoit néanmoins le désir aux plus sages d'entrer en leur académie et de se dérober aux affaires publiques pour vaquer à cette étude admirable des souffrances.

« Un semblable désir, mon cher lecteur, m'a obligé de quitter volontairement l'exercice de la justice, auquel j'ai donné la meilleure partie de mon âge, dans un Parlement auguste, pour me faire la justice à moi-même, employant autant de savoir à me connoître que j'en ai donné à connoître les autres pour leur rendre cette même justice, et dans cette retraite volontaire, mes amis m'ont persuadé de mettre en évidence les mystères que j'ai découverts dans la célèbre académie des souffrances, j'avoue que j'y ai trouvé des secrets qui seraient capables de faire cesser l'embarras des procès et de la jurisprudence, s'ils étoient bien connus, parce que la perte des biens y est si peu considérable, que celui qui les enlève passe plutôt pour ami que pour ennemi; l'on y voit

le bien solide et les contentements véritables dans leurs contraires, le gain dans la perte, les grandeurs dans les abaissements, la joie dans les déplaisirs, les douceurs dans la douleur, les richesses dans la pauvreté, et la gloire dans le mépris.... »

Ne croit-on pas entendre un stoïcien éclairé par le christianisme. Des hommes de cette trempe étaient inaccessibles aux petites passions, aux petites vanités, on ne pouvait les gagner par des hochets, et s'ils baissaient la tête, ce n'était que sous la main de Dieu. Ils pouvaient être ligueurs, ils n'auraient jamais été des ambitieux vulgaires, des intrigants habiles et de serviles courtisans.

Le président Odebert ne laissa point d'enfants, et peut-être ce fut une des causes de cette tristesse qui paraît dans les lignes qu'on vient de lire, il institua pour ses légataires universelles les orphelines de son hospice de Sainte-Anne.

Odebert donna plus de huit cent mille livres pour créer ou développer et entretenir des établissements de charité ou d'instruction, ce qui, aujourd'hui, représenterait une valeur de six ou sept millions, mais il en donna la plus grande partie, non pas, comme font tant de gens, après leur mort, sans se priver d'une seule jouissance pendant leur vie, et au préjudice seulement de leurs héritiers du sang, mais de son vivant, donnant son temps, ses peines avec son argent, se donnant lui-même à la jeunesse et aux pauvres.

Quelle était l'origine de cette grande fortune d'Odebert: évidemment les Odebert, lorsqu'ils quittèrent Avallon pour occuper à Dijon des places au Parlement de Bourgogne, étaient déjà riches, puisqu'à cette époque, les charges de magistrature s'achetaient et étaient une occasion de dépense et non de lucre; une tradition qui

s'était encore conservée à Avallon dans ma jeunesse, mais dont je n'ai pu vérifier l'exactitude, prétend que les Odebert se sont enrichis dans le commerce des tanneries, qui étaient très-importantes à Avallon et dans ses environs. Ensuite, lorsqu'une famille était entrée au Parlement, ordinairement elle s'alliait richement. C'était une grande institution que le Parlement de Bourgogne, presque toujours quelques-uns de ses membres étaient de vieille noblesse, et toutes les principales familles des villes de la province avaient l'ambition d'y entrer. Une charge au Parlement donnait la noblesse si on ne l'avait pas. Dans tous les temps rendre la justice souverainement avec la pleine indépendance que donnait l'inamovibilité, a dû attirer la considération et le respect ; en outre, les Parlements par le droit de remontrance se trouvaient mêlés à la politique et apparaissaient, en l'absence d'autres institutions libres écartées ou affaiblies par les rois de France, comme les défenseurs des peuples. Aussi ordinairement un jeune conseiller au Parlement et les fils des conseillers et surtout des présidents épousaient des filles des plus riches familles de la bourgeoisie ou des anoblis ; c'est ainsi qu'Odebert avait lui-même épousé une riche héritière. Ensuite, la connaissance des lois, la sévérité des mœurs imposée par l'opinion publique et le sentiment du devoir à cette grande magistrature, conservaient les biens dans les familles et les accroissaient.

Les Odebert avaient été d'abord les dignes bourgeois d'une petite ville, inconnus à quelques lieues de là ; lorsque le dernier de cette famille mourut, la capitale de la Bourgogne en fut émue tout entière, c'était à qui composerait l'épithète de ce vertueux magistrat, de ce grand bienfaiteur de l'humanité, et des odes en son honneur ; les pères le citaient à leurs enfants comme un modèle, et son éloge retentit dans les chaumières et dans les châteaux.

Un orateur sacré qui avait une grande réputation, le révérend père capucin Nicolas de Dijon, prononça son oraison funèbre le 11 janvier 1662 dans l'église collégiale de Saint-Étienne devant une foule d'élite, et fit un magnifique éloge de sa charité qui s'était étendue sur toute la province.

Ce discours renferme parfois des idées et des phrases qui semblent aujourd'hui bizarres, mais on y sent une chaleur d'âme qui entraîne, je ne puis résister au désir d'en reproduire un passage :

« Mais l'étincelle sacrée dont Dieu se servy pour allumer en son cœur le feu de cette charité divine fut qu'ayant épousé dame Odette Maillard, issue de cette ancienne et considérable famille des Maillard, qui a donné au roy et au publique plusieurs officiers dans les parlements, chambres des comptes et bureau des finances, et dont il en reste aujourd'huy un si noble fleuron, et voyant que Dieu par un secret de sa providence ne leur avoit point donné d'enfants, que Tertulien appelle agréablement les douces amertumes et les amères voluptés du mariage, *liberorum amarissima voluptas*, il falloit interpréter ce dessein de Dieu en faveur des pauvres et les prendre pour enfants adoptifs puisqu'ils n'en avoient point de naturels. En effet ces deux illustres personnes, éclairées des mêmes lumières du siècle, échauffées d'un même feu d'amour et animées d'un même esprit de charité, fondèrent en l'année 1632 par une sainte et mutuelle conspiration l'hôtel de Sainte-Anne en un faubourg de cette ville pour servir d'asile à un nombre considérable de pauvres orphelines que la nécessité qui est une maîtresse impérieuse auroit peut-être rendues criminelles aussi bien que misérables. Mais en 1640 madame Odébert, suivant les lois communes de la nature et l'ordre des choses qui ne naissent que pour mourir, ne voulant pas que la mort

portât la division dans ses biens non plus que dans ses affections, les laissa par son testament à celui auquel elle avait donné son cœur par le mariage..... M. le président Odebert ne reçut les libéralités de Madame sa femme que pour en faire de plus grandes communications aux pauvres et en pousser la fondation de son hôpital jusques à quatre-vingt mille livres. Vit-on jamais un pareil prodige dans les siècles passés, et les siècles à venir pourront-ils voir un avare plus avide de faire de grands amas de richesses que M. Odebert a été jaloux d'en faire de magnifiques profusions?..... »

L'orateur fait ensuite l'énumération des autres dons et fondations du président Odebert qu'il termine ainsi : « Il a doté la maison de refuge établie en cette ville pour contribuer, par sa miséricorde, à y conserver chèrement comme dans un port assuré les premières reliques et les sacrés débris du naufrage de l'innocence..... »

Cette oraison funèbre qui avait fait grande sensation fut imprimée à Dijon, l'imprimeur la fit précéder d'une adresse au lecteur qui commence ainsi :

« Mon cher lecteur, j'ai cru estre obligé de prévenir et de contenter votre curiosité en vous informant des deux raisons principales qui font paraître cet ouvrage au jour (invita Minerva) malgré toutes les résistances et les réclamations de l'auteur, la première est pour immortaliser le nom de M. le président Odebert, car il est juste que puisqu'il a fait du bien à tout le monde, toutes les langues donnent des bénédictions à sa mémoire, et que toutes les plumes fassent le panégyrique de ses vertus..... »

Aujourd'hui combien de noms de vieille noblesse militaire se sont éteints dans le souvenir des populations, tandis que le nom d'Odebert vit encore et ne périra pas plus que celui de la Bourgogne dont il fut une des gloires.

LES FILZJEAN.

Cette famille qui eut plusieurs alliances avec les Odebert, était au premier rang dans la ville d'Avallon.

Des Filzjean furent nommés échevins vingt-deux fois dans le seizième siècle, à commencer dans l'année 1521, et sept fois dans le dix-septième siècle, de 1615 à 1635.

Trois Filzjean furent lieutenants civils du bailliage d'Avallon dans le seizième siècle, deux furent doyens de la collégiale au commencement du dix-septième.

De 1529 à 1604, des Filzjean furent toujours élus lieutenants du capitaine de la ville d'Avallon, l'un d'eux fut même nommé capitaine en 1572.

George Filzjean, lieutenant civil, seigneur de la Chaume et du Saulsoy d'Island, cessa d'exercer ses fonctions de lieutenant du capitaine pendant quelques années, parce qu'il fut exilé par les ligueurs. C'est l'habile et ferme magistrat dont j'ai cité, dans *Une petite ville au seizième siècle*, une lettre si remarquable adressée en 1594 au chef des ligueurs à Avallon, au maire Borot.

D'après une lettre écrite en 1593 par M. de Ragny au duc de Nevers, Filzjean était un *homme de bien qui, dès le commencement des troubles, comme il avoit veu la ville d'Avallon portée au party de la Ligue, avoit abandonné sa maison et ses moyens pour rester fidèle serviteur du roy et avoit été nommé l'un des élus du pays.*

Les membres des États de Bourgogne, partisans de Henri IV, s'étaient réunis à Semur-en-Auxois, dont les ligueurs ne purent s'emparer, et avaient nommé selon l'usage les *élus* pour administrer la province dans

l'intervalle des sessions, et en 1590, Filzjean avait été en effet, l'*élu* du tiers état.

Voici une lettre qui fera encore mieux connaître l'estime que Filzjean avait su mériter, elle est également adressée au duc de Nevers par M. de Sipierre, capitaine d'une compagnie royaliste en Bourgogne, gouverneur de Semur, beau-frère de M. de Ragny et fils de Sipierre Marcilly, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur d'Orléans, du Berry, du Blaisois et du pays Chartrain.

« Monseigneur,

« Pendant votre absence, Messieurs les Eslus des États de ce pays et moi particulièrement avons supplié madame la duchesse de commander au sieur Leroux de cesser les empêchements qu'il forme en la jouissance du bien que M. Filzjean, sieur de la Chaulme, lieutenant au bailliage d'Avalon, réfugié à Montréal, a en votre pays du Nivernois et de commander à vos officiers de luy faire en ses procès bonne et briefve justice sans avoir égard aux difficultés de ses débiteurs qui voudroient être quittes sans payer. La fidélité au service du roy du sieur de la Chaume et la particulière affection que je lui porte pour mériter beaucoup de tous les gens de bien, me font adjoûter une particulière supplication envers vous, Monseigneur, en faveur dudit sieur Filzjean. Il en est fort digne et m'assure, Monseigneur, que vous auriez un perpétuel regret de savoir qu'il eust resseny quelqu'incommodité ayant heu la puissance de l'en garantir. Je monte à cheval pour le sujet dont je vous ai donné advis par mes dernières lettres; si j'ay l'honneur de vous veoir en cette occasion ainsi que je l'espère, je vous feray ma très-humble supplication pour ledit sieur de la Chaume, laquelle je vous réitère, Mgr, avec toute l'affection que l'on peut souhai-

ter à son amy particulier et à un fort fidèle et utile serviteur du roy.

« Semur, ce XXIV avril 1592,

« SIPHERRE(1). »

Voilà en quels termes le gentilhomme d'épée et de haute noblesse parlait de Filzjean, de l'homme de robe, du digne bourgeois d'une petite ville, ce qui étonnera peut-être plus d'un de nos contemporains, très-convaincu qu'à cette époque, il y avait un abîme entre la noblesse et la bourgeoisie, creusé d'un côté par le mépris, de l'autre par la jalousie et la haine; cet abîme n'existait pas alors dans les pays libres comme la Bourgogne(2), où la bourgeoisie jouissait de ses droits et exerçait son action sur la chose publique tout comme la noblesse et avec elle. C'est le pouvoir absolu qui a formé cet abîme et a eu grand soin de l'élargir.

Mais il existe dans les registres des États de Bourgogne, tenus à Semur; un acte qui montre encore mieux quel homme était Filzjean. Le 5 décembre 1592, les élus qui étaient alors Jean de Chaudyot, abbé d'Ogny, pour le clergé, de Sipherre pour la noblesse, Tyot, pour les

(1) Cette lettre ainsi que celle de M. de Ragny au duc de Nevers se trouve à la Bibliothèque impériale au fonds de Béthune.

(2) Saint Julien de Baleure dans son livre de *l'Origine des Bourgonnons et de l'antiquité des Estats*, débute ainsi en l'épître liminaire adressée à Messieurs les ecclésiastiques, nobles et gens du tiers-état de l'une et l'autre Bourgogne : « Messieurs, il a été fort bien dit et de bonne part que le pays en quel nous sommes nays a en soy certaine attrayante douceur qui ne nous permet de l'avoir en oubly et s'il faut contendre de la gloire et honneur, il se trouveroit peu de gens qui en ayent plus heureusement jouy que les Bourgonnons perpétuellement libres.... aussi ont-ils surpassé tous autres peuples en l'amour de leurs princes..... »

tiers-état, sans compter Filzjean lui-même et Jean Soiro, conseiller à la Chambre des Comptes, prirent la délibération suivante :

« A tous ceux qu'il appartiendra savoir faisons que M. George Filzjean, sieur de la Chaume, conseiller du roy et lieutenant au bailliage d'Avalon, depuis les derniers soulèvements est toujours demeuré ferme sur la fidélité et obéissance due au roy, pour ne violer la quelle et ne favoriser les factions des ennemys, il a dès l'an 1584, quitté et abandonné la ville hors de l'obéissance du roy, en laquelle il a rendu tout de si assuré témoignage de sa fidélité qu'en assemblée générale des Etats de ce pays, faite au mois de mai 1590, par les suffrages communs et consentement de tous, il a été nommé esleu pour le tiers état, en laquelle charge il a toujours produit toutes actions louables et dignes d'un vray fidèle subject du roy et d'un homme de bien, zélé au publicq, n'ayant pardonné à sa propre vie, qu'il expose chaque jour aux hazards, pour servir en la dite charge, ni à ses biens, qu'il a, par diverses obligations, engagés, afin d'en secourir le roy et le publicq (1). »

Filzjean n'était-il pas digne d'être l'ami particulier du très-noble capitaine de Sipierre? C'était un grand cœur; si sa position était modeste il était, par ses sentiments et son courage, de la famille des Harlay et des Molé.

Dernièrement, j'ai trouvé par hasard l'acte suivant qui nous fera connaître ce qu'était devenu le fils du fidèle serviteur de Henri IV.

« Au nom de Dieu, amen. L'an 1660, le 24 avril, avant midi, à Dijon, par devant moi Claude Monfou,

(1) Je dois la copie de cette curieuse délibération à M. Baudouin, architecte à Avallon, qui a recueilli tant de documents sur la Ligue en Bourgogne.

notaire royal en Bourgogne, demeurant au dit Dijon, paroisse de Saint-Médard, fut présent, en personne, très-hault et très-excellent et puissant prince Monseigneur Louis de Bourbon, premier prince du sang, premier pair et grand maistre de France, duc de Chasteauroux, Montmorency et Frónsac, gouverneur et lieutenant général pour le roy en ses provinces de Bourgogne et Bresse, lequel a donné et donne par donation, pure, parfaite et irrévocable, à messire George Filzjean, conseiller du roy en ses conseils d'État, capitaine des gardes de feu Monseigneur le Prince, seigneur de Presles et de Chemilly, pour la bonne affection qu'il porte audit sieur Filzjean et en considération des longs et viels services par lui rendus, ledit sieur Filzjean portant, stipulant et acceptant, de la jouissance et usufruit sa vie durant d'une maison, cour, jardin avec ses appartenances et dépendances, le tout sis dans la ville d'Avallon, rue _____, ainsi que ladite maison se comporte et que ledit seigneur prince et defunt monseigneur le Prince en ont joui... à condition encore de par le dit sieur Filzjean, loger dans ladite maison son altesse sérénissime et monseigneur le duc d'Anguin, son fils, passant et séjournant en ladite ville d'Avallon (1). »

Y a-t-il beaucoup de familles qui puissent se prévaloir d'un acte aussi honorable, et ne valait-il pas mieux encore que les lettres de noblesse qu'il avait reçues en

(1) Cette maison, dont la nue propriété lui fut sans doute ensuite donnée par le prince, fut vendue par messire Filzjean, seigneur de Presles en 1669 à messire François de Guijon, lieutenant criminel, et à dame Marguerite Minard son épouse; leurs enfants la vendirent en 1692 à messire Champion, dont le petit-fils Etienne Champion de Nansousthil la revendit en 1728 à Gabriel Jordan.

J'ai trouvé cet acte de donation au greffe du tribunal d'Avallon, dans un registre qui contient la copie des donations et des testaments.

juillet 1645 (1). Quelle marque d'estime, de reconnaissance, de confiance dans cette donation du grand Condé!!

Ainsi voilà le fils d'un bourgeois qui, au commencement du dix-septième siècle, était devenu capitaine des gardes d'un prince du sang, conseiller d'État d'épée et recevait un témoignage signalé de l'affection d'un grand prince; combien de gens s'imaginent maintenant qu'à cette époque, il n'y avait que les gentilshommes qui pussent porter l'épée d'officier. Mais aussi, quel courage, quels talents supposent, dans Georges Filzjean, la haute position où il était parvenu; les lettres qui lui furent données en 1645, ne firent que constater aux yeux de tous ce qu'il avait en lui à un si haut degré, la noblesse.

Mais Georges ne représentait qu'une branche des Filzjean: plusieurs autres s'élevèrent en même temps.

En 1674, Filzjean, seigneur de Sainte-Colombe, près de l'Isle, est reçu à la Chambre de la noblesse de Bourgogne, et cette branche, ainsi que celle des Filzjean, seigneurs de Talmay, qui acquirent cette terre après 1630, suivant Courtépée, entrèrent au Parlement de Bourgogne à la fin du dix-septième siècle.

Une autre branche paraissait avoir une noblesse plus récente. En 1653, Georges Filzjean, doyen de la collégiale de Saint-Lazare, lègue 48,000 livres à son neveu mineur, fils de noble Sébastien Filzjean, correcteur à la Chambre des Comptes, et à son défaut à son frère noble Estienne Filzjean, maître des Comptes à Dijon (2). Ordinairement on n'achetait les charges de la Chambre des Comptes, surtout les moins considérables comme celle des

(1) Voir aux archives de Dijon, registre des anoblissements, Chambre des Comptes.

(2) La copie de ce testament est au greffe d'Avallon, dans le même registre dont je parle plus haut.

correcteurs, que pour s'anoblir; aussi cet Estienne et ce Sébastien Filzjean, étaient fils d'Estienne Filzjean, bourgeois à Avallon. Cependant le petit-fils du maître des Comptes, Etienne Filzjean, seigneur de Marlien, fut reçu à la Chambre de la noblesse en 1691.

Neuf Filzjean, de ces trois branches de la même famille, exercèrent des fonctions de haute magistrature, trois à la Chambre des Comptes et six au Parlement de Bourgogne. Le dernier des conseillers de cette famille, Pierre Filzjean de Talmay, exerça sa charge de 1736 à 1771, jusqu'à la destruction du Parlement par le chancelier Maupeou; ayant refusé de prendre place dans le nouveau tribunal qu'on substitua au vrai Parlement, il fut exilé dans sa terre de Talmay et s'honora de son exil (1).

Il y a quelques années, allant d'Auxonne à Gray, je me trouvai dans un wagon avec le comte de Marmier, créé duc par Louis-Philippe; il me montrait en passant la grosse tour du château de Talmay, terre dont il avait hérité avec d'autres parents, par suite d'une alliance de sa famille avec les Filzjean de Talmay, et il me disait qu'aujourd'hui cette terre appartenait au fils du célèbre chimiste Thénard, dont la statue vient d'être inaugurée dernièrement à Sens. Je pensais en l'écoutant aux changements et aux révolutions des choses humaines, à ce château féodal bâti, possédé, défendu pendant longtemps par une vaillante race d'hommes d'armes, les barons de Talmay, puis passant à une famille de vieille bourgeoisie et de magistrature, symptôme d'une force nouvelle dans la société transformée et de la ruine des institutions du moyen-âge; cette famille, devenue elle-

(1) Voir, à la bibliothèque d'Auxerre, Petitot, continuateur de Paillot, et les notes manuscrites.

même patricienne, s'alliant aux descendants de vieux gentilshommes, puis disparaissant pour faire place au fils de ses œuvres qui, par ses travaux admirables sur la chimie, cette science dont le nom même était ignoré avant le dix-huitième siècle, trouva deux choses dont on a dans tous les temps fort aimé l'alliance, l'honneur et l'argent.

Dans le milieu du dix-septième siècle, tandis qu'un Filzjean était honoré de l'affection généreuse du grand Condé, tandis que d'autres exerçaient des charges de haute magistrature, entraient à la Chambre de la noblesse, il y avait des Filzjean qui, restés modestement à Avallon, étaient avocats et même marchands.

Un homme de beaucoup d'esprit, M. Creuzé de Lesser, l'auteur d'une pièce de théâtre qui a divertie autrefois toute la France, *Monsieur Des Chalumeaux*, ce qui ne l'a pas empêché d'être préfet, a fait un livre vraiment curieux : *L'histoire d'une famille pendant deux mille ans*. Il nous fait voir les divers membres de cette famille dans les positions les plus diverses, tantôt s'élevant au plus haut rang, tantôt descendant bien bas et se perdant ignorés dans la foule. Pour qui a fouillé dans les archives du passé, ce roman est de l'histoire.

LES CLUGNY.

En 1540, Pierre de Clugny est élu échevin d'Avallon, c'est la première fois qu'on voit ce nom dans les fonctions municipales, c'est que cette famille était venue depuis peu de temps des environs d'Autun habiter notre ville, mais dès son arrivée elle fut au premier rang. En 1530, Jean de Clugny fondait une chapelle pour sa famille dans l'église Saint-Pierre, et son fils, Pierre de Clugny, fut élu douze fois de suite échevin de 1540 à 1551, et neuf fois le premier, ce qui ne s'était jamais fait et ne se fit jamais ensuite; puis on voit des Clugny sept autres fois nommés dans le seizième siècle et sept fois dans le dix-septième jusqu'en 1667.

Pierre de Clugny, le premier échevin de ce nom, qui avait épousé Denise Filzjean, était lieutenant civil au bailliage, puis ses descendants exercèrent cette charge ou celle de juge prévôt tant qu'ils restèrent à Avallon.

Georges de Clugny, échevin pour la première fois en 1584, fut un des hommes les plus remarquables de cette famille.

Il serait trop long et souvent fort difficile d'examiner et de connaître les actes d'administration de ces échevins chargés de gérer, gouverner la ville à peu près sans partage, car ils étaient le conseil délibérant en même temps que le pouvoir exécutant. Dans de grandes occasions, tous les habitants étaient bien appelés à délibérer, mais presque toujours les échevins étaient le maire, les adjoints et le conseil municipal de nos jours. Je crois que je puis, sans risquer d'ennuyer mes lecteurs, leur faire

connaître des actes qui montreront que les échevins, et notamment Georges de Clugny, savaient s'occuper de grands projets d'utilité publique, et donneront en même temps une idée de l'administration au xvi^e siècle.

Au mois de décembre 1584, lors de l'assemblée générale pour les élections, il fut pris, par les habitants, la résolution suivante :... « A été délibéré que pour le bien et utilité du publicq, d'aautant que les eaux des puy^s et citernes de la ditte ville ne sont bonnes ni souveraines à boyre, que Messieurs les officiers d'icelles impétreront lettres de permission du roy notre sire pour avoir et faire venir fontaine de bonne et souveraine eau par cors, soyt de pierre, plomb ou boys, tel qu'il sera advisé pour le mieulx et plus expédient pour durer, et à cet effet sera fait jects et impôts sur les dits habitants, ung ou plusieurs selon la concurrence de l'affaire pour avoir et recouvrer deniers affin de satisfaire aux frais ; constituent les dits habitants à cette fin leurs procureurs généraux et spéciaux, les dits officiers tant présents que advenir, auxquels ils ont donné et donnent tout pouvoir, puissance, autorité et mandement pour à cest effet. »

Georges de Clugny, qui avait été nommé député du tiers aux états généraux de Blois en 1576, était échevin au moment où les habitants prénaient cette délibération. Dans les trois années suivantes il fut nommé premier échevin. Mais jusqu'en 1587 on ne voit aucun acte pour arriver à l'exécution d'un dessein si important. Sans doute on cherchait quelle serait cette eau souveraine que sollicitaient les habitants et on ne trouvait pas facilement.

Enfin en 1587, Georges de Clugny, en sa qualité de premier échevin, adressait la requête suivante :

« Au Roy.

« Sire,

« Voz très-humbles et très-obéissans subjectz les manans et habitans de votre ville d'Avalon au duché de Bourgogne vous exposent en toute humilité que la dite ville d'Avalon est capitale et principale du bailliage du dit lieu, retraicte de tous les bourgs et villages circonvoisins tant en paix que guerre, laquelle toutefois à cause de sa situation est naturellement desnüée d'eau, n'y ayant en icelle que peu de puyz qui tarissent ordinairement à la moindre sécheresse qui arrive à la très-grande incommodité des dits habitans et estrangers qui y fréquentent, outre que les eaux des dits puyz sont putrides, salles, pesantes et malsaines, qui occasionnent plusieurs maladies sans moyen de prévenir telle incommodité publique si non en faisant fluer par cors et cours d'eaux une fontaine qui est aux faubourgs d'Annay-la-Coste proche du dit Avalon d'une lieue. Considerere qu'au village et faubourgs du dit Annay qui sont vos subjects et justiciables de votre presvoté dudit Avalon y a plusieurs fontaines en divers endroits sans celles coulant en la plupart des maisons particulières des habitans du dit Annay.

« C'est pourquoi ils supplient très-humblement votre Majesté de leur permettre prendre l'eau de la fontaine de Pucelle aux faubourgs du dit Annay du costé du dit Avalon pour mieux à faire fluer dans ladite ville d'Avalon, passer par tous les héritages où il sera besoing, selon le desseing pour la commodité du dit œuvre, au moindre dommage que faire se pourra et d'autant que le corps de ladite ville d'Avalon est extrêmement pauvre et nécessaire tant pour les guerres passées, principalement de Vézelay, Noyers et Saint-Léonard qui sont proches du dit Avalon et qui ont été occupées par ceux de la religion nouvelle, aussi pour le passage des estrangers, peste

et famine qui y règne, il plaira à Votre Majesté permettre aux dits supplians de faire lever deux deniers sur chacune pinte de sel qui se vend au grenier à sel du dit Avalon à tel temps qu'il vous plaira pour employer aux frais qu'il convient pour l'entreprise et perfection dudit œuvre, lesquels seront reçus par le receveur des deniers commungs de ladite ville pour prévenir aux frais, et en cas d'opposition pour ceux du dit Annay ou autres particuliers que la cognoissance en soit attribuée aux gens tenant la chambre des requêtes à Dijon ; et les supplians prieront Dieu pour votre prospérité et santé.

« DE CLUGNY. »

C'était un hardi projet que celui de Georges de Clugny ; il fallait amener l'eau à l'aide d'un immense syphon de plus de cinq mille mètres de long et de cent mètres de flèche ; il est douteux qu'on eût alors des connaissances hydrauliques assez exactes et des matériaux assez résistants pour être assuré du succès, et je suis pleinement convaincu que plus d'un de ses compatriotes traita alors le projet de Clugny de chimérique et d'absurde ; la dépense eût été énorme et bien au-dessus des ressources de la ville, aussi l'habile échevin sollicitait-il ce qu'on appellerait aujourd'hui des centimes additionnels sur une contribution indirecte, payés non pas seulement par les habitants de la ville, mais par tous ceux qui étaient obligés d'acheter du sel à Avallon. Je n'examinerai pas si cette mesure eût été parfaitement équitable.

La requête de Clugny ne fut pas rejetée, voici ce qu'on lit à la suite :

« La présente requête est renvoyée aux présidents et trésoriers généraux de France à Dijon pour appeler les officiers et procureur du roy audit Avalon, informer de la comodité ou incomodité du contenu en icelle, quels deniers il faudra lever pour l'effet y mentionné, sur qui ils doivent

être pris, et renvoyer ladite information avec ledit avis par devers le roy en son conseil pour après estre pourvu aux supplians ainsi qu'il appartiendra. Fait au Conseil d'État tenu à Paris le 25^e jour de juing 1587. »

« CHAUDET. »

Mais les événements firent bientôt tomber dans un oubli profond ce hardi projet d'utilité publique ; Georges de Clugny vit la guerre civile redoubler de violence après le meurtre du duc de Guise et de son frère le cardinal de Lorraine en décembre 1588, la Ligue proclamer la déchéance du roi ; resté fidèle au roi, il fut exilé, comme Georges Filzjean et d'autres royalistes de sa ville natale, où il avait joui cependant d'une si grande popularité. Enfin après la conversion de Henri IV et la capitulation d'Avallon, il revint dans sa maison et retrouva la popularité que la fureur des passions religieuses et politiques lui avait fait perdre ; il fut encore nommé huit fois échevin ; mais il ne put faire réussir son grand projet de fontaine, la ville avait été plus que jamais ruinée par les guerres civiles, comme la France entière, et il fallut bien des années du règne paternel du grand Henri pour réparer tant de désastres.

Jacques de Clugny, digne fils de Georges, fut nommé député du tiers état de l'Auxois aux États généraux de 1614.

Les Clugny quittèrent Avallon pour Dijon dans le XVII^e siècle.

Jean de Clugny fut lieutenant général du bailliage de Dijon et nommé conseiller d'État par Louis XIV ; son neveu Jacques de Clugny lui succéda, et le fils de ce dernier et de Jeanne Filzjean, Etienne, fut reçu conseiller au Parlement de Bourgogne le 11 avril 1689 (1).

(1) Étienne de Clugny mourut à Dijon, le 3 novembre 1741. On porta son cœur dans l'église de Nuits-sur-Armançon dont il était

Deux de ses fils furent aussi conseillers au même Parlement : l'un, Marc-Antoine, conseiller clerc, fut reçu le 7 juin 1712, et l'autre, conseiller laïque, succéda à son père le 14 juillet 1716.

En 1718 et années suivantes, MM. de Clugny eurent à soutenir un grand procès qui alors préoccupa la province entière et n'est aujourd'hui connu de personne.

Messieurs de Clugny, seigneurs de Tenissey, de Chastenay, de Darcey, de Lapervières, et Charles de Clugny, chevalier de Malte, firent un procès aux conseillers de Clugny pour qu'il leur fût fait défense de prendre leurs noms et leurs armes, deux clefs adossées, prétendant, que les conseillers s'appelaient *Cluny* et n'avaient rien de commun avec l'illustre maison dont les demandeurs étaient les seuls restants (1).

C'était en effet une illustre famille que celle des de *Clugny*. Elle avait produit des conseillers, des ambassadeurs, des hommes d'armes et capitaines de nos ducs,

seigneur, et sur une pierre devant le mur du chœur où il fut déposé on mit l'inscription suivante : « Icy repose le cœur de noble et vertueux seigneur, messire Estienne de Clugny, chevalier, baron de Nuits, seigneur de Preslay, Tharot, Reglois, Laroche, Villiers-les-Hauts, Mereuil et Bragelone, conseiller au Parlement. »

Cette inscription sent son seigneur, seulement elle renfermait, comme beaucoup d'inscriptions semblables, une erreur volontaire. On qualifie le défunt de seigneur de Reglois, il ne le fut jamais. Cette terre fut saisie en 1702 sur l'hoirie vacante de M. Carré, écuyer, chanoine de la Sainte-Chapelle du roi à Dijon, à la requête de la veuve de Jean de Clugny, lieutenant-général au bailliage de Dijon, et vendue par décret le 9 janvier 1714 à François Ballivet, un de mes arrière grands-pères maternels, et je la possède encore.

(1) Voir leur mémoire sous le titre de : *Généalogie de la maison de Clugny*, à la bibliothèque d'Auxerre.

un cardinal illustre au xv^me siècle, un évêque de Poitiers, ambassadeur de Charles-le-Téméraire en Angleterre, et, après la réunion de la Bourgogne à la France, chef du Conseil de Louis XI, un général de Henri IV, Guillaume de Clugny, baron de Conforgien, qui défendit Genève et remporta une victoire sur le duc de Savoie en 1594 ; ses différentes branches avaient possédé plus de trente seigneuries en Bourgogne ; c'était une des premières familles nobles de la province.

La passion qui se montra dans ce procès était augmentée par la rivalité qui existait entre la noblesse d'épée et la noblesse de robe.

Après force mémoires, plaidoiries, dits et contredits, après avoir prétendu que les conseillers étaient des roturiers dont les pères avaient payé la taille, Messieurs de Clugny furent forcés de reconnaître que la famille des conseillers avait toujours eu pour nom *de Clugny* et pour armes les deux clefs adossées ; alors ils insinuèrent qu'ils descendaient probablement d'un bâtard de leur maison.

Les conseillers récriminants montrèrent que les demandeurs avaient eux-mêmes des lacunes dans leur généalogie, qu'ils ne pouvaient nullement prouver qu'ils remontaient à un écuyer possesseur du fief de Clugny, près d'Autun, en 1083, comme ils le prétendaient ; les conseillers insinuèrent aussi que leurs adversaires pourraient bien descendre d'un bâtard, et prétendirent démontrer que, quant à eux, ils descendaient en ligne directe de Jean de Clugny, l'arrière grand-père du cardinal de Clugny et de l'évêque de Poitiers, et le sexti aïeul de Guillaume de Clugny, baron de Conforgien, un des généraux de Henri IV.

Le procès fut long, acharné et, comme tant d'autres, n'eut pour résultat que de soulever des passions et des haines et d'engloutir beaucoup d'argent.

Les conseillers de Clugny restèrent en possession de leur nom et de leurs armes.

Dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de Lachaysnaye des Bois, au mot de *Clugny*, on ne parle que de la branche des Clugny, conseillers au Parlement de Bourgogne; ce silence sur les Clugny de Tennissey et autres semble une sorte de vengeance du procès de 1748; probablement que cette notice avait été faite par les fils des conseillers eux-mêmes, car, à cette époque, comme de nos jours, il est probable que les intéressés étaient les inspireurs et même les auteurs des articles qui devaient transmettre la gloire de leur famille aux lecteurs des dictionnaires de noblesse.

Moreri a inséré dans son grand ouvrage la longue généalogie des Clugny et il paraît plus impartial, il y fait figurer les demandeurs et les défenseurs et les met ainsi d'accord : tous ont contribué à la gloire de leur maison.

On s'étonnera sans doute de voir une branche de cette illustre famille des Clugny exercer des charges de magistrature inférieure, des fonctions d'échevins d'une petite ville, de députés du tiers état : c'est un exemple assez rare sans doute dans les vieilles familles nobles, mais qui n'est pas unique. Au quatorzième siècle, trois membres de la famille de Clugny elle-même exercèrent des fonctions de magistrature à Autun et à Dijon sous les ducs. Un gentilhomme de race militaire pouvait avoir une charge de magistrature sans perdre sa noblesse et pouvait même accepter des fonctions de député du tiers état ou de magistrature municipale. Je lis dans le discours préliminaire du catalogue des gentilshommes qui ont assisté aux États de Bourgogne, ouvrage publié en 1760 par ordre de la Chambre de la noblesse elle-même :

« Jacques de Frasans, gentilhomme connu pour être

issu d'un des officiers de la maison des ducs de la dernière race, fut élu huit fois vicomte mayeur de Dijon....

« Benigne de Cirey, d'un nom qu'on trouve dans les anciennes montres d'hommes d'armes des armées des ducs, fut élu jusqu'à treize fois... »

Or le vicomte mayeur de Dijon était le Président né du tiers état aux États de Bourgogne.

Lorsque le comte de Mirabeau se fit élire député du tiers état en 1789, ce ne fut pas une nouveauté inouïe comme beaucoup de personnes le croient: ce qui l'était, c'était de voir un gentilhomme briguer ces fonctions pour détruire la noblesse.

Le fils et le petit-fils des deux Étienne de Clugny, conseillers au Parlement de Bourgogne, Jean-Étienne-Bernard, après avoir été lui-même conseiller, quitta la carrière de ses pères et fut intendant de Saint-Domingue, puis de Bordeaux; il fit preuve de talents dans ces fonctions, et lorsque le roi Louis XVI se sépara de Turgot, il appela de Clugny au contrôle général des finances; mais ce ministre mourut au bout de six mois. S'il avait vécu, s'il avait joui de la grande influence que donnait cette place, la plus importante du ministère, il est probable que les descendants des Clugny qui avaient fait un procès à son grand-père se seraient empressés de le reconnaître et de le revendiquer comme une des gloires de la maison de Clugny, on l'aurait mis à côté et au-dessus peut-être de l'ambassadeur de Charles-le-Téméraire et du cardinal de Clugny, et du général de Henri IV.

Mais la révolution, qui allait emporter tant de choses et tant de familles, approchait: le fils du contrôleur général, déclaré émigré, spolié de ses biens, mourut dans une traversée aux colonies, et aujourd'hui toutes les branches des Clugny ont disparu, un des noms les plus illustres de la Bourgogne ne vit plus que comme un souvenir, comme celui, du reste, de la Bourgogne elle-même.

LES CHAMPION.

En 1631, on voit pour la première fois un Champion, élu échevin d'Avallon, ce nom reparait onze fois jusqu'en 1669 parmi ceux des échevins. Claude Champion, le premier qui fut nommé, qualifié d'abord de marchand, puis de commis au grenier à sel, était receveur du grenier à sel d'Avallon ; ce qu'on appelait de ce nom ce n'était pas seulement le bâtiment qui renfermait le sel appartenant au Gouvernement, mais le tribunal administratif chargé par lui de vendre le sel au public et de juger en même temps les délits commis à l'occasion ou contre ce monopole. Le receveur faisait partie de ce tribunal.

Un des fils de Claude Champion, Étienne, fut également receveur grenetier et acheta, en 1687, une charge de secrétaire du roi à la grande Chancellerie, il devint ainsi noble, lui et sa postérité.

Le fils de ce dernier, lieutenant particulier au bailliage d'Avallon, époux de Marguerite de Guijon, fille de François de Guijon, lieutenant criminel au même siège, achetait la terre et seigneurie d'Annéot, en 1700, des chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame d'Autun, et laissa trois fils ; l'aîné, nommé conseiller au Parlement de Bourgogne en 1711, épousa la fille de Jean de Bretagne, seigneur de Nan-sous-Thil, qui lui donna cette terre en dot. Il prit le nom de Nansousthil.

Le second eut la terre d'Annéot et le troisième fut plus tard seigneur de Précy et de Tharoiseau.

Les fils et petits-fils du conseiller au Parlement ne suivirent pas la carrière de leur père, ils furent tous mili-

taires ainsi que leurs cousins d'Annéot. Dans le courant du XVIII^e siècle, sept Champion de Nansousthil et d'Annéot furent capitaines et presque tous chevaliers de Saint-Louis. Ils avaient des armes parlantes, un champion armé de toutes pièces, et il semble qu'ils voulaient justifier leur nom.

En 1748, l'un d'eux se fit recevoir à la Chambre de la noblesse des États de Bourgogne; les autres négligèrent d'en faire autant. Il fallait d'après les anciens réglemens cent ans de noblesse pour entrer à cette Chambre, mais il paraît par leur exemple et par celui des Filz'ean qu'on ne tenait pas toujours à leur stricte exécution.

Une autre branche de la famille Champion était restée à Avallon.

Le frère de celui qui avait acheté une charge de secrétaire du roi, Claude Champion, avait laissé un fils du même nom qui, lorsque Louis XIV, pour avoir de l'argent à tout prix, avait tout vendu, jusqu'aux fonctions municipales, avait acheté en 1693 la place de maire d'Avallon nouvellement créée. Il acheta en outre une charge de secrétaire du roi au commencement du XVIII^e siècle pour s'anoblir.

Son fils, son petit-fils et son arrière petit-fils furent, ainsi que lui, maires d'Avallon jusqu'au moment de la révolution, c'est-à-dire pendant près d'un siècle.

Je me souviens encore dans mon enfance d'avoir entendu parler de M. Champion qu'on n'appelait que M. l'Élu, parce qu'en sa qualité de maire d'Avallon, il avait été à son tour chargé avec les élus du clergé et de la noblesse d'administrer la province de Bourgogne pendant trois ans. C'était une importante et noble fonction dont le souvenir devait se conserver, un titre d'honneur qu'on lui donnait toujours.

Un de ses fils était officier dans l'armée comme ses cousins de Nansousthil et d'Annéot.

Ces arrière-petits-fils de bourgeois étaient des officiers pleins de courage, d'honneur, et qui auraient cherché avec joie les occasions les plus dangereuses de se distinguer, ils étaient aussi braves, aussi chevaleresques que les plus vieilles races de gentilshommes militaires, et c'est à ce foyer domestique que devaient naître et se développer les vertus guerrières de celui qui fut l'illustration de la famille, le brillant général de Nansouty (1), une des gloires militaires de l'Empire, aide-de-camp de l'Empereur, Grand-Aigle de la Légion-d'Honneur, dont le nom retentit si souvent dans les *Bulletins de la Grande Armée*, et qui, si la guerre n'avait pas enfin cessé et si les boulets l'avaient épargné, aurait été probablement maréchal de France. Son fils, le comte Étienne de Nansouty, fut nommé pair de France en 1827.

Châteaubriand, dans un de ses ouvrages, après avoir parlé du vaillant et spirituel général de l'Empire, ajoute qu'un Nansouty s'était déjà distingué aux croisades ; il ne savait pas que le général était l'arrière petit-fils de bourgeois d'une petite ville de Bourgogne. Du reste, à chaque instant on prend des familles nouvelles pour des familles anciennes, on attribue à des personnes qui ont pris des noms de fiefs, souvent achetés récemment, des actions qui avaient illustré les vieux possesseurs de ces fiefs dont la famille est éteinte. On est aussi quelquefois induit en erreur par des noms qui semblent indiquer une origine étrangère et une vieille noblesse ; c'est ainsi par exemple que des auteurs estimés ont cru et imprimé que les Filzjean descendaient de gentilshommes écossais

(1) Le général changea l'orthographe de son nom, et tous ses parents firent de même.

venus en France pour servir dans la garde de nos rois.

Dois-je rappeler ici ce que j'ai dit déjà dans mon *Histoire de la France avant la Révolution*, que presque toute la noblesse française en 1789 était d'origine bourgeoise. Cherin, le généalogiste du roi, dans son *Abrégé chronologique sur le fait de la noblesse*, publié en 1789, dit que sur cent nobles quatre-vingt-quinze étaient, même du côté paternel, d'origine bourgeoise, et personne ne connaissait mieux que lui l'état de la noblesse.

Cette extinction de la vieille noblesse n'a rien d'étonnant, elle était essentiellement militaire et par conséquent exposée à des dangers continuels; ensuite la fureur des duels l'avait décimée plus encore peut-être que la guerre; enfin n'exerçant aucune fonction, aucun état lucratifs, attachée à une profession qui la forçait de négliger ses biens et ses intérêts et l'obligeait à des dépenses incessantes, elle était vouée, pour ainsi dire, à la ruine.

Voici un passage du discours préliminaire du catalogue des gentilshommes admis aux États de Bourgogne, publié en 1760, et qui parle d'une nouvelle cause de l'extinction des familles nobles. « Nous ne voyons que trop dans le luxe, source habituelle et malheureuse du dépérissement des familles, la cause journalière de l'extinction des races. Les plus anciennes ne sont pas les plus riches, leur état exige des dépenses sur lesquelles elles s'efforcent; alors elles se contentent de marier un seul de leur fils. Les autres enfants qu'on ne juge pas devoir être assez opulents pour soutenir leur rang avec éclat, vivent sans lignée et ne laissent rien après eux. Malte, l'état ecclésiastique, les chapitres et les cloîtres absorbent les enfants cadets des deux sexes, un aîné seul est conservé et il arrive qu'une maladie, les hasards de la guerre, une femme inféconde coupent à jamais la ligne de leur postérité, ne laissant à des parents que le regret extrême et

inutile d'avoir enseveli leur lignée. Quelques générations résistent à cette mauvaise méthode ; mais enfin les expériences accumulées font voir qu'elle emporte les premières maisons de l'État, sans parler de tant de maisons titrées qu'elle nous montre aujourd'hui réduites à un seul héritier. »

Cherin trouvait encore d'autres causes à cette extinction des familles nobles :

« Cette manie, disait-il, de quitter les provinces et d'abandonner les campagnes qui deviennent désertes, l'attachement aux maximes de la cour, l'envie d'y jouir de quelques distinctions passagères, le goût effréné des plaisirs de la capitale, le luxe, la dissolution des mœurs qu'il entraîne, le célibat, voilà les maux qui détruisent la noblesse... Combien de familles illustres, combien de noms célèbres sont venus se perdre dans cette capitale fameuse, où s'engloutissent journellement, comme dans un abîme sans fond, toutes les races, toutes les fortunes et toutes les vertus... » Que dirait-il de nos jours?

Les anoblis et leurs descendants remplaçaient la vieille noblesse qui s'éteignait, et les familles anoblies, prenant ses mœurs, s'éteignaient souvent à leur tour.

Les plus illustres seigneurs eux-mêmes, dont les noms se cachent dans la nuit du moyen-âge et qui avaient le bonheur de survivre à tant d'autres, avaient tous du sang de bourgeois dans les veines, car cette nécessité de soutenir leur rang par la fortune avait fait contracter à leurs pères bien des mésalliances. Les plus favorisés épousèrent les filles ou petites-filles de ministres en faveur et en crédit depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI, ministres presque tous d'origine bourgeoise. Beaucoup se résignèrent à épouser des filles ou petites-filles de financiers ou de gens enrichis par le commerce, ceux qui purent trouver la fortune dans des alliances avec des

familles illustres de magistrature s'estimèrent fort heureux. Voici quelques exemples entre mille de ces alliances :

Louis de Vienne, comte de Commarin, baron de Châteauneuf, fils et petit-fils de lieutenants généraux pour le roi en Bourgogne, de cette famille illustre de l'amiral de Vienne, qui périt héroïquement à la bataille de Nicopolis, fut reçu chevalier d'honneur au Parlement de Bourgogne en 1697. Il fallut que le roi lui accordât des lettres de dispense à cause de plusieurs parents qu'il avait dans le corps du Parlement, au degré prohibé (1). Le vieux sang des illustres seigneurs du moyen-âge s'était mêlé au sang des bourgeois anoblis par des charges de magistrature.

Les principaux membres du Parlement de Paris étaient parents des plus grands seigneurs, et lorsque l'un de ces derniers avait un procès, ses cousins magistrats ne manquaient pas de se récuser pour faire connaître à tous leur illustre parenté. J'ai trouvé à la bibliothèque impériale, dans un dossier relatif à la famille Talon, les parentés dans le Parlement (on sait que les ducs et pairs faisaient partie du Parlement), de dame Françoise-Madeleine Chauvelin, femme de Louis-Denis Talon, marquis du Bouloy, ainsi expliquées :

1° Louis Chauvelin, président à mortier, frère de demoiselle Françoise Chauvelin ;

2° Alexandre de Larochehoucalt, duc de la Roche-Guyon, parent au 5° degré ;

3° Charles Michel de Crussol, duc d'Uzès, parent au 5° degré ;

4° Charles-Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, parent au 5° degré ;

(1) Voir Petitot, continuateur de Paillot.

5° François duc d'Harcourt, parent au 5° degré ;

6° Edouard-Théodore de Latour, duc de Bouillon, parent au 5° degré ;

7° Louis-François Anne de Neuville, duc de Villeroy, dit le duc de Retz, au 5° degré ;

8° M. le duc de Boufflers, du 5° au 6° degré ;

9° M. le duc d'Aumont, parent du 5° au 6° degré ;

10° Louis Lepelletier, président à mortier, du 5° au 6° degré ;

11° M. le président Turgot, parent du 5° au 5° degré ;

12° M. de Beauson, conseiller au Parlement du 5° au 5° degré ;

13° M. le premier président de Maupeou, parent du 5° au 6° degré.

Saint-Simon lui-même, l'orgueilleux duc et pair, si méprisant pour la noblesse de robe, avait épousé la fille du duc de Lorges et de Geneviève de Fremont, dont le père était garde du trésor royal : son beau-frère, le fils aîné du duc de Lorges, épousa la fille de Chamillard, d'abord modeste conseiller au Parlement de Paris, puis intendant et contrôleur général, de sorte que les enfants du duc de Saint-Simon, qui prétendait descendre de Charlemagne, eurent pour grand-père maternel un financier ; leur tante était la fille, et leurs cousins germains étaient les petits-fils d'un de ces robins que Saint-Simon avait en si grand dédain.

Si en 1789 l'ordre de la noblesse ne s'était composé que de gentilshommes sans anoblissement et sans alliance avec les roturiers ou les anoblis, il aurait été réduit à rien, car pas un seul gentilhomme peut-être dans tout le royaume n'aurait pu prouver que sa filiation était pure de ces alliances.

Lorsque l'abbé Sieyès, au commencement de la révolution publia sa fameuse brochure : *Qu'est-ce que le tiers-*

état? il eut l'air de croire que les nobles étaient les descendants des anciens barbares conquérants des Gaules et que les fils des vaincus devaient reprendre leur revanche. C'était une arme de guerre révolutionnaire, mais un mensonge, la noblesse presque tout entière était sortie de ce tiers-état dont Sieyès disait qu'il n'était rien et qu'il devait être tout, la noblesse entière était sortie de la bourgeoisie ou s'était greffée sur elle.

Les personnes qui s'imaginent que les différentes classes de la société étaient, avant la révolution, immobiles et enfermées dans des limites infranchissables sont dans une erreur complète. Il y avait au contraire un mouvement continu qui entretenait la vie. Les hautes classes étaient sans cesse agitées du désir de soutenir leur rang, de l'élever encore, et elles étaient souvent exposées au danger de tomber et de s'éteindre par leurs efforts mêmes pour s'élever plus haut; au-dessous d'elles il y avait toujours des familles prêtes à les remplacer et qui, pour s'élever à leur tour et jouer un rôle glorieux, étaient disposées à ne rien épargner, ni peines, ni fortune, ni sang. De là une émulation continuelle et générale.

Mais avant la révolution il n'y avait que très-rarement des exemples d'hommes sortant du peuple pour arriver au premier rang, c'étaient les familles qui s'élevaient, il fallait un siècle ou deux pour arriver au point où, depuis la révolution, un ambitieux peut arriver d'un seul bond. Pour la tranquillité publique quelles garanties présentaient ces familles s'élevant avec une patiente énergie par une succession d'efforts, de bonne conduite et de talents.

Nos quatre familles avallonnaises dont je viens d'esquisser la modeste histoire sont un des exemples de cette

révolution lente et pacifique, de cette vitalité de l'ancienne société française.

Ces quatre familles quittèrent leur pays natal pour se fixer à Dijon et y occuper des fonctions importantes, et elles ne furent pas les seules : ainsi les Norman, famille avallonnaise, donnèrent trois conseillers au Parlement de Bourgogne au commencement du dix-huitième siècle. C'est qu'à cette époque la Bourgogne avait sa vie propre et que Dijon était une capitale. Les principales familles de toutes les villes de Bourgogne, lorsqu'elles avaient une fortune qui leur donnait l'indépendance, lorsque leur élévation était justifiée par un long héritage de considération et d'honneur dans leur pays natal, aspiraient à jouer un rôle dans la capitale de la province. Elles n'importunaient point les ministres de sollicitations incessantes pour obtenir une place et de l'avancement n'importe où ; l'espérance de leur vie n'était pas, après avoir couru aux quatre coins de la France, d'obtenir enfin des fonctions à Paris ; elles se fixaient à Dijon, contentes d'y avoir une position très-honorable, au sein d'une société polie, instruite, distinguée où le goût des lettres, des arts, des jouissances de l'esprit était aussi vif, aussi répandu que dans la capitale du royaume. Elles étaient au premier rang à Dijon et n'aspiraient pas à l'honneur d'être confondues dans les antichambres des ministres parmi les solliciteurs, et de vivre aux dépens de l'État.

L'ancienne noblesse affectait bien quelquefois de dédaigner ces familles anoblies, mais elle-même était souvent alliée de ces familles ; les premiers gentilshommes de vieilles races qui avaient fait des mariages d'argent, vengèrent leur amour-propre par une amère plaisanterie : *Il fallait bien fumer nos terres*, mais leurs enfants ne

pouvaient mépriser leurs mères sans se mépriser eux-mêmes.

D'ailleurs, ces familles anoblies depuis un, deux ou trois siècles par des fonctions honorables ou des actions d'éclat, étaient elles-mêmes devenues des familles anciennes; deux siècles, c'est déjà beaucoup dans la vie des familles dont la durée glorieuse est presque toujours si courte, car l'hérédité du mérite, des grands cœurs est si rare! La plus ancienne famille de la France et peut-être de l'Europe et assurément la plus illustre, la famille des Bourbons ne peut connaître sa filiation que depuis neuf siècles et demi. Pas une seule autre famille française ne peut remonter aussi haut; la plupart, je parle des plus grandes, ne savent pas ce qu'étaient leurs aïeux il y a cinq à six siècles. Qu'elles ne dédaignent donc pas celles qui, moins élevées, peuvent néanmoins prouver plusieurs générations d'honneur, de courage et de vertus.

Ensuite, la renommée a fait toujours une partie et la meilleure peut-être des attributs de la noblesse. La noblesse du moyen-âge avait eu ses actions mémorables et ses noms répétés par la multitude. Mais combien de noms nouveaux s'étaient, avec le temps, substitués dans l'admiration des peuples à ceux des anciens preux dont les descendants n'avaient pas soutenu l'éclat. Les noms des Fabert, des Catinat, des Vauban, des Séguier, des Molé et des Lamoignon, étaient devenus plus grands que ceux des fils des croisés, dont la gloire ne s'était pas renouvelée et qui s'éteignaient dans l'obscurité.

Les noms des principales familles du Parlement de Bourgogne, les noms de nos Avallonnais furent pour notre grande province ce que furent pour la France entière les noms illustres que je viens de citer.
